

[Text]

Mr. Large: The Hong Kong group objected to becoming a member of the National Council because they did not want us to take any of their members into our organization, so before we could become a member of the National Council we had to include "European Theatre" in our title.

The Chairman: Perhaps you had better explain the National Council to Senator MacDonald.

Mr. Large: The National Council is a group of approximately 16 to 18 veterans organizations all banded into one, under the guidance of Cliff Chatterton.

The Chairman: There is a Dieppe veterans association for prisoners of war, but it decided to remain a group unto itself. Those were the ones who were taken prisoners of war after the Dieppe invasion. Representatives of that group will also appear before this committee.

I would like to put on the record figures that someone provided to me. The total number of veterans receiving POW compensation as of February 28, 1990, was 5,901, the number receiving disability payments was 3,021, and the number receiving only POW compensation was 2,872. Are those to be taken as three different groups?

Mr. Large: Yes. The total number receiving compensation is the first figure.

Mr. David D. Chase, Legislative Assistant, Department of Veterans Affairs: Those are figures that I provided to you, Mr. Chairman.

Mr. Olmstead: If I may, Mr. Chairman, I would like to point out that there were 23 merchant seamen who spent over three years in the Far East as prisoners of war.

The Chairman: Yes. Is that clear now? That is one point they are trying to make and it is a legitimate one. The other point is the VIP for widows. Could somebody speak to that?

Senator MacDonald: I have one question on that. Could somebody explain to me the effect of domicile in that regard?

Mr. Large: Yes. If a veteran is receiving VIP and is living in his own home, upon his death we want to be sure that his widow will be entitled to the VIP so that she can stay there rather than go into an old age home. Without the VIP she would not be able to keep up her home.

The Chairman: Are you asking that it be extended for any length of time?

Mr. Large: We are asking that it be extended until her death.

The Chairman: The justification for that is that the widow stayed with her husband when he needed the care.

Mr. Large: Yes. If I may, Mr. Chairman, I will enlarge upon that. My wife, for example, is 13 years younger than I am. She has no income and cannot yet collect old age security. All she would have would be my portion of my disability pen-

[Traduction]

M. Large: Le groupe de Hong Kong a refusé de faire partie du Conseil national parce qu'il ne voulait pas que nous acceptions n'importe quel de leurs membres dans notre organisation. Par conséquent, pour devenir membre du Conseil national, notre titre devait inclure la mention «front européen.»

Le président: Vous devriez peut-être expliquer ce qu'est le Conseil national au sénateur MacDonald.

M. Large: Le Conseil national est un groupe d'environ 16 à 18 organismes d'anciens combattants, qui ont été réunis, et placés sous la direction de Cliff Chatterton.

Le président: Il y a l'Association des anciens combattants de Dieppe pour les prisonniers de guerre, mais elle a décidé de demeurer un groupe distinct. Il y a ceux qui ont été faits prisonniers de guerre après l'invasion de Dieppe. Des représentants de ce groupe comparaîtront aussi devant ce Comité.

J'aimerais qu'on inscrive au compte rendu certains chiffres qui m'ont été remis. Le nombre total d'anciens combattants recevant une indemnisation à titre de prisonniers de guerre au 28 février 1990 était de 5 901. Le nombre de ceux qui recevaient des pensions d'invalidité était de 3 021 et le nombre de bénéficiaires de l'indemnisation prévue pour les prisonniers de guerre était de 2 872. Faut-il voir trois différents groupes?

M. Large: Oui. Le nombre total de ceux qui touchent l'indemnisation est le premier chiffre.

M. David D. Chase, adjoint législatif, ministère des Anciens combattants: Ce sont les chiffres que je vous ai fournis, monsieur le président.

M. Olmstead: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais signaler que 23 marins de la marine marchande ont passé plus de trois ans en Extrême-Orient comme prisonniers de guerre.

Le président: Oui. Est-ce clair maintenant? C'est un point qu'ils cherchent à faire valoir et à juste titre. L'autre point a trait à l'application du PAAC aux veuves. Qui peut nous en parler?

Le sénateur MacDonald: J'ai une question à ce sujet. Quelqu'un pourrait-il m'expliquer l'effet du domicile à cet égard?

M. Large: Oui. Si un ancien combattant bénéficiaire du PAAC vit dans sa propre maison, il veut être sûr qu'à sa mort, sa veuve aura elle aussi droit au bénéfice du PAAC de façon qu'elle puisse rester chez elle au lieu d'aller vivre dans un foyer pour personnes âgées. Sans le PAAC, elle n'aurait pas les moyens de garder sa maison.

Le président: Pendant combien de temps voulez-vous que le bénéfice du programme soit accordé à la veuve?

M. Large: Nous demandons qu'il dure jusqu'à sa mort.

Le président: Ce qui se justifierait du fait que la veuve s'est occupée de son mari quand il avait besoin de soins.

M. Large: Oui. Si vous le permettez, monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose. Ma femme a 13 ans de moins que moi. Elle n'a aucun revenu et ne peut pas encore toucher la pension de sécurité de la vieillesse. Tout ce qu'elle